



Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - Mission Communication
1 ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP

L'enseignement agricole à la rentrée 2003



Le mot du Ministre

L'agriculture, dans sa diversité, est essentielle à l'équilibre de notre pays et l'enseignement agricole y tient évidemment un rôle important.

L'année scolaire 2003-2004 s'annonce comme une année de transition pour l'enseignement agricole. Les mutations de son environnement vont en effet l'amener une fois de plus à se réinterroger sur ses missions et son organisation. L'éducation et la formation vont faire l'objet de débats au niveau national notamment dans le cadre du projet de loi relatif à la décentralisation et à l'occasion du grand débat national sur l'avenir de l'école annoncé par le Premier ministre lors du comité interministériel sur l'éducation nationale en juillet dernier.

Concernant plus spécialement l'agriculture et la ruralité, la mise en œuvre de la réforme de la Politique Agricole Commune suite aux accords de Luxembourg intervenus en juin 2003 et la loi en faveur du développement des territoires ruraux contribueront à éclairer ses perspectives. Enfin, la modernisation de la gestion des dépenses publiques, qui se concrétisera par l'application de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances, sera aussi à prendre en compte dans l'évolution de notre système éducatif.

Afin de tirer le meilleur parti de ces débats et réflexions, j'ai souhaité reporter la signature du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations, qui doit définir le contenu du dispositif de formation agricole pour les cinq prochaines années.

Je sais que toute évolution, tout changement, entraîne des sentiments d'inquiétude. Aussi, je veux réaffirmer ici à l'ensemble des personnels de la communauté éducative agricole, ma volonté de construire l'avenir de l'enseignement agricole dans le souci de la concertation et du dialogue social.

C'est dans cet esprit que j'ai chargé le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche d'engager une réflexion de fond destinée à adapter le système éducatif agricole à ses nouveaux enjeux, en y associant les personnels, leurs représentants, mais aussi les partenaires professionnels et en s'assurant l'appui d'experts, le cas échéant.

Dans ce cadre, douze dossiers "Réflexion et Action" ont été initiés par la DGER dans l'objectif de parvenir à des propositions concrètes courant 2004. Ces dossiers concernent notamment : le renouvellement des générations de personnels ; les partenariats institutionnels et professionnels ; les transferts technologiques ; la modernisation du système d'éducation formation par la promotion de l'innovation ; la rénovation pédagogique et la contractualisation ; la structuration et l'organisation des établissements, y compris les pôles d'excellence et la liaison entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ; enfin des réflexions sur les métiers et les savoirs et sur l'évaluation.

Encore une fois, je renouvelle mon attachement à un enseignement agricole performant, qui réponde aux besoins de formation de notre société, qui contribue à la relance de la recherche scientifique française et qui puisse mettre au service du monde rural, son dynamisme et son esprit d'innovation. Je veillerai à ce que les changements à venir puissent s'opérer dans un climat d'écoute, de dialogue et de compréhension, pour construire, ensemble, un avenir solide et durable pour notre enseignement agricole.

En vous renouvelant mes remerciements pour tout ce que vous faites au service de nos jeunes, je souhaite à toute la communauté éducative une bonne rentrée 2003 et je compte sur vous pour que cette année scolaire 2003-2004 soit une année fructueuse pour l'enseignement agricole.

*B. Rejndreux
et Merci for ce que vous fait
Henri Jarymunt*

Les données essentielles 5

l'organisation générale	6
la situation d'ensemble	7
Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires	7
Les établissements	7
Les personnels	7
la situation par secteur	8
L'enseignement général, technologique et professionnel agricole	8
L'apprentissage	9
La formation professionnelle continue	9
L'enseignement supérieur	10

Les perspectives 11

L'enseignement général, technologique et professionnel	12
La priorité aux résultats et à l'insertion	12
Un enseignement à l'écoute des professionnels et d'un monde qui change	13
Une inspection au service de l'enseignement agricole	17
L'enseignement supérieur	18
Vers une réorganisation de l'enseignement supérieur agricole	18
La mise en place des premiers diplômes nationaux de Master	18
La réforme des classes préparatoires et des études vétérinaires	19
La recherche et le développement	20
L'exercice de la cotutelle de trois grands organismes de recherche et les conventions avec le MAAPAR	20
La coordination et la mise en oeuvre de la politique du MAAPAR en matière de développement agricole et la création de l'ADAR	20
Les moyens d'incitation à la recherche et au développement	21
Le 6ème Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique 2002-2006 (PCRD)	21
La participation aux comités nationaux de recherche	21

Les nouvelles voies de modernisation de l'enseignement agricole 23

La validation des acquis de l'expérience - VAE : une réalité du MAAPAR	24
La montée en puissance des licences professionnelles	24
L'implication de l'enseignement agricole dans la stratégie ministérielle de réforme de l'État	25
Les Dossiers Réflexion et Action de la DGER	26

Les principaux sigles employés dans ce dossier 27

Les données essentielles

L'organisation générale

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales depuis la création de celui-ci. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions à savoir :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômés auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.

Niveau III : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).

Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.

Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole public accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage. Les formations supérieures sont délivrées par des écoles d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes et de formation d'enseignants.

L'enseignement agricole privé intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et

de promotion) liées par contrat avec l'État. Il existe par ailleurs sept écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

L'équivalent du rectorat dans les régions est le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ; pour les DOM-TOM il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du ministère de l'agriculture relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

La situation d'ensemble

Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires

Les premières indications relatives aux chiffres de la rentrée 2003 montrent une évolution très hétérogène selon les régions et les filières qui devrait se traduire globalement par une légère diminution des effectifs, à l'exception de l'enseignement supérieur.

Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2002-2003 :

172 122 élèves dans l'enseignement technique,
13 045 étudiants et stagiaires dans l'enseignement supérieur,
28 469 apprentis,
131 147 stagiaires (soit 20,3 millions d'heures stagiaires).

La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante :

- concernant les élèves, les filles représentent environ 44% des effectifs ;
- concernant l'enseignement supérieur public, les filles sont majoritaires dans les formations de vétérinaire (61,9%), dans la formation de paysagiste (59%) et dans les formations d'ingénieurs (62,4% dans les écoles nationales supérieures agronomiques, 57,6% dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilés) à l'exception des formations dans les écoles d'application (46,6%). En revanche, dans les formations de troisième cycle, elles restent encore minoritaires mais leur part progresse (47,8%).

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, les jeunes filles représentent 43,2% des effectifs des formations d'ingénieurs.

Les établissements en 2003

L'enseignement agricole comprend 859 établissements d'enseignement technique et 26 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :

Lycées publics : 218.

La grande majorité intègre des exploitations agricoles au total, 193 (16 000 hectares) dont 4 dans l'enseignement supérieur et des ateliers technologiques : 26.

Établissements privés : 641 dont :

- 206 relevant du CNEAP,
- 381 de l'UNMFREO,
- 51 de l'UNREP,
- 3 divers.

Centres de formation d'apprentis (CFA) 163 dont :

- 102 publics,
- 61 privés.

Centres dispensant des formations professionnelles continues 523 dont :

- 158 centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA),
- 42 autres établissements publics,
- 323 centres privés.

Établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants) : 26 dont 19 écoles publiques et 7 privées.

Tous niveaux confondus, 3 560 classes et sections seront ouvertes en 2003 dans l'enseignement agricole.

Les personnels en 2003

Enseignement technique agricole public :

Personnels de direction :	335
Ingénieurs et techniciens :	1 044
Enseignants :	6 664
Inspecteurs :	72
Personnels d'éducation :	315
Personnels de surveillance (MI/SE)	
Maître d'internat - surveillant d'externat) :	1 204
Personnels administratifs et ouvriers :	3 705
Personnels de laboratoire :	200
Personnels de santé :	150
soit 13 689 agents (LFI 2003)	

Enseignement technique agricole privé :

Agents contractuels de droit public (CNEAP et UNREP) : 5 321
Agents de droit privé (UNMFREO et UNREP) : environ 4 800

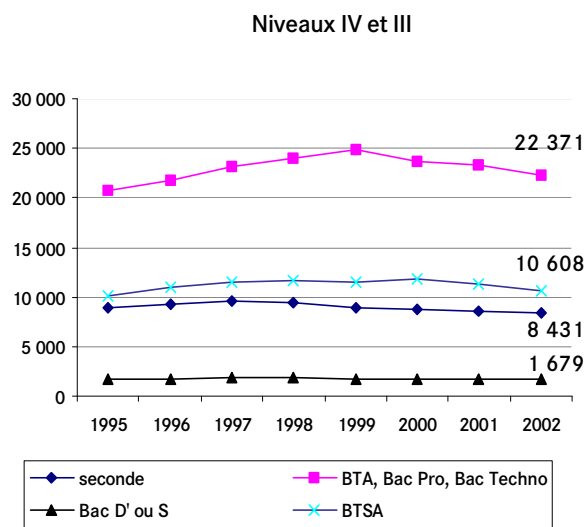
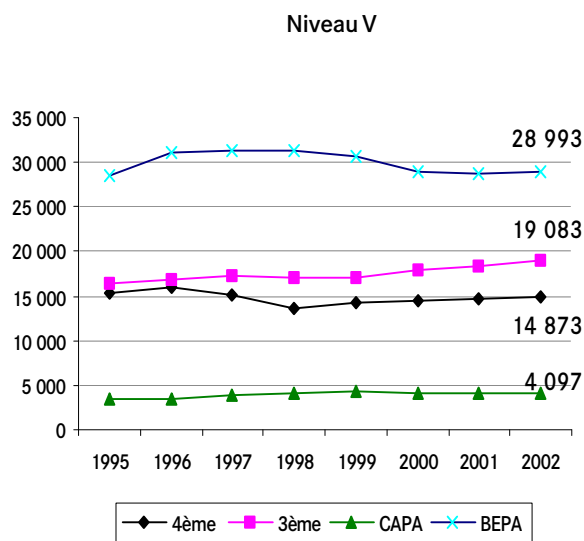
Enseignement supérieur agricole public

Enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs :	1 076
Personnels relevant du statut formation recherche :	910
Personnels de direction et d'administration :	521
soit 2 507 agents (LFI 2003)	

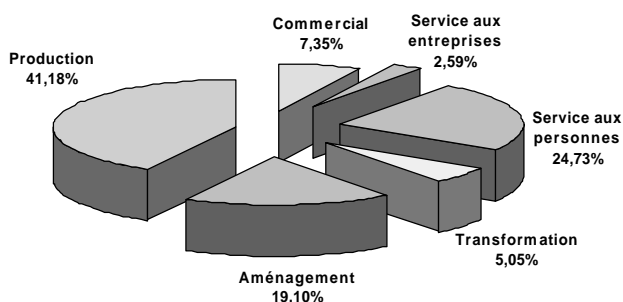
La situation par secteur

L'enseignement général, technologique et professionnel agricole

Évolution des flux d'entrée d'élèves par niveau et diplômes



Répartition des élèves dans les formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel (2002-2003)



Catégories socioprofessionnelles des familles

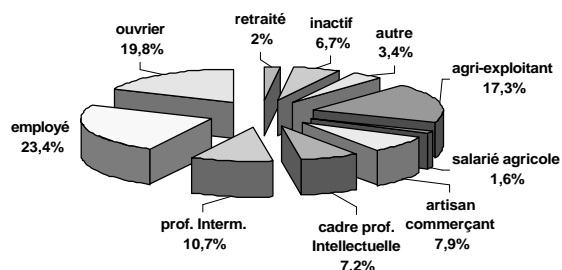
Après plusieurs années de stabilité, la part des jeunes issus du milieu agricole décroît depuis 2000 (-1 000 jeunes en 2000, -1 260 en 2001, -1 987 en 2002).

23% des élèves sont issus de famille agricole dans l'enseignement public, 16,9% dans l'enseignement privé.

L'enseignement technique agricole est largement ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles.

Les jeunes issus de familles d'employés et d'ouvriers sont les plus représentés avec 43,2% des effectifs. Ils sont nombreux dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public.

La part des élèves issus de milieux artisans et commerçants (7,9%) évolue peu ; celle des élèves issus de cadres et de professions intermédiaires reste stable (17,9%).



Source : DGER - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

L'apprentissage

En 2002-2003, 28 469 apprentis préparant un diplôme agricole ont été accueillis dans les CFA publics et privés dont 22 126 apprentis relèvent des 102 CFA publics (77,7% des effectifs), 6 343 des 61 CFA privés (22,3% des effectifs).

Ces apprentis se répartissent entre deux secteurs principaux : 41% pour la production agricole, 35% pour l'aménagement.

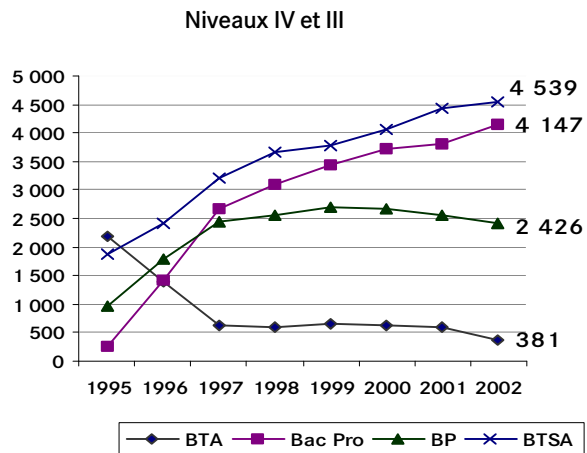
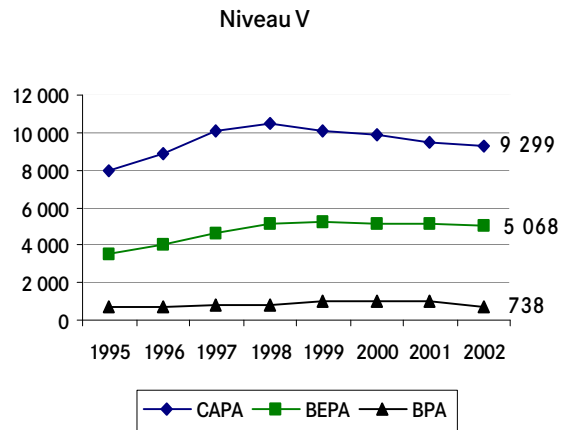
Après une période de forte progression entre 1992 et 1997, un ralentissement de la croissance s'observe à partir de 1998, suivi à présent d'une quasi-stabilisation. Une légère baisse est observée en 2002-2003 : - 1,3% par rapport à l'année précédente.

En 2002-2003, trois régions accueillent plus de 2 000 apprentis : il s'agit, dans l'ordre, de PACA (2 307 apprentis), Rhône-Alpes (2 083 apprentis) et Pays de la Loire (2 048 apprentis).

Trois régions accueillent entre 1 500 et 2 000 apprentis : le Nord-Pas de Calais (1 835), l'Aquitaine (1 834) et le Centre (1 669). Dans quatre régions, les apprentis représentent plus du quart des jeunes en formation initiale : Alsace, Île de France, Haute Normandie, PACA.

C'est dire l'importance de ce dispositif de formation en alternance dans le dispositif d'éducation-formation. Au niveau national, les effectifs d'apprentis représentent 14,2% des jeunes en formation initiale.

Évolution du nombre d'apprentis par type de diplôme préparé



La formation professionnelle continue

En 2001*, 515 centres de formation professionnelle continue ont accueilli 131 147 stagiaires, dont 71 866 (55%) dans le public et 59 281 (45%) dans le privé.

Ces 515 centres sont composés de 205 centres de formation publics dont 153 centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et de 310 centres privés.

Le volume d'heures stagiaires réalisé en 2001 est de 20,3 millions dont 62,6% (contre 22 millions en 2000) relèvent des centres publics et 37,4% des centres privés.

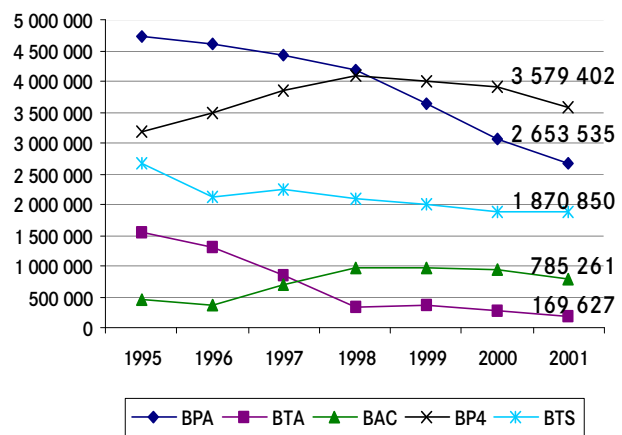
La formation professionnelle continue tire ses ressources pour 56% des Conseils Régionaux et d'autres financements publics (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en particulier), et pour 44% de conventions de formation avec des entreprises privées.

Répartition des origines des financements de la formation professionnelle continue :

Fonds publics	73,20 M€
Fonds privés	56,40 M€
TOTAL	129,60 M€

* Les données 2002 ne sont pas totalement collectées à ce jour.

Évolution des heures stagiaires par diplôme



source :
DGER - Ministère
de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche
et des affaires rurales

L'enseignement supérieur

La rentrée 2003 pour l'enseignement agricole supérieur montre une tendance sensible à la hausse des effectifs d'étudiants notamment pour les inscriptions en licences professionnelles et études doctorales.

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2002-2003 par familles d'écoles

Noms des familles d'écoles	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV	
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées (1)	1866	62	26	525	256	2735
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) et assimilées (2)	2030	0	183	0	65	2278
Écoles nationales vétérinaires (ENV)	2400	0	0	0	154	2554
École nationale supérieure du paysage (ENSP) (3)	181	0	0	0	26	207
École nationale de formation agronomique (ENFA)	683	0	0	0	11	694
Écoles d'application et de spécialisation (4)	399	0	0	90	162	651
Centres de 3e cycle	132		0	0	19	151
Écoles privées	3693	222	45	0	19	3979
Total	11384	284	254	615	712	13249
Total corrigé	11384	284	254	615	508*	13045

(1) Écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (ENSA)

- Institut national agronomique Paris-Grignon (INA PG) : 37 des 81 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- École nationale supérieure agronomique de Montpellier (ENSAM) : 24 des 44 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- École nationale supérieure agronomique de Rennes (ENSAR) : 29 des 33 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA) : 10 des 16 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(2) Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées (ENIT)

- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC) : 12 des 25 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA) : les 12 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : les 5 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(3) École nationale supérieure du paysage (ENSP)
Les 13 étudiants préparant un DESS sont en dernière année de formation de paysagiste.

(4) Écoles d'application et de spécialisation

- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) : 8 des 24 étudiants préparant un DEA et les 12 des étudiants préparant un mastère sont en dernière année de formation d'ingénieur.

- Centre national d'études agronomiques des régions chaudes de Montpellier (CNEARC) : les 42 étudiants préparant un master sont en dernière année de formation d'ingénieur.

*Ce total est ajusté pour prendre en compte les étudiants inscrits simultanément en formation initiale et en formations de 3ème cycle.

source :
DGER - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Les perspectives

L'enseignement général, technologique et professionnel

La priorité aux résultats et à l'insertion

La réussite aux examens

Les résultats aux examens qui se sont déroulés en 2003, sont globalement comparables à ceux des années précédentes.

EXAMENS		Session 1999	Session 2000	Session 2001	Session 2002	Session 2003
CAPA	Présents	7 544	6 849	6 892	5 892	5 151
	Admis	6 297	5 618	5 731	4 856	4 309
	% de réussite	83,5%	82,0%	83,2%	82,4%	83,7%
BEPA	Présents	30 626	29 797	29 304	27 204	27 368
	Admis	25 793	24 320	24 787	22 232	22 416
	% de réussite	84,2%	81,6%	84,6%	81,7%	81,9%
BTA	Présents	7 781	8 129	7 904	7 267	6 779
	Admis	5 681	5 918	5 885	5 391	4 979
	% de réussite	73%	72,8%	74,5%	74,2%	73,4%
BAC PRO	Présents	8 646	9 335	9 995	9 312	9 561
	Admis	6 803	7 679	8 272	7 543	7 880
	% de réussite	78,7%	82,3%	82,8%	81,0%	82,4%
BAC S	Présents	1 770	1 799	1 739	1 582	2 097
	Admis	1 353	1 406	1 393	1 343	1 704
	% de réussite	76,4%	79,0%	80,1%	85%	81%
BAC technologique	Présents	7 345	7 672	7 222	6 988	6 738
	Admis	5 146	5 847	5 550	5 400	5 146
	% de réussite	70,1%	76,2%	76,8%	77,3%	76,4%
BTSA	Présents	14 058	14 708	14 385	11 617	14 262
	Admis	9 919	11 294	11 044	11 048	10 455
	% de réussite	70,6%	77%	76,8%	75,6%	73,3%
TOTAL	Présents	77 770	78 289	77 441	71 280	71 951
	Admis	60 992	62 082	62 662	56 470	56 889
	% de réussite	78,4%	79,3%	80,9%	79,2%	79,0%

source :
DGER - Ministère
de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche
et des affaires rurales

L'insertion en chiffres

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la DGER avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes quatre ans après la fin de la scolarité. L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés.

Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés.

En 2002, le niveau Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (BEPA) et le niveau Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ont été interrogés. En 2003, ce sont à nouveau, les niveaux Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) et le niveau IV, c'est-à-dire les jeunes inscrits en cycle terminal de brevet de technicien agricole et de baccalauréats qui sont concernés.

Les derniers résultats connus, issus de l'enquête 2002 et qui s'intéressent aux sortant 1998, confirment que les jeunes connaissent une meilleure insertion professionnelle après un BEPA et une insertion très favorable après le BTSA.

Ainsi, l'enquête consacrée aux diplômés de BEPA (niveau V de qualification) montre les évolutions suivantes depuis l'enquête de 2000.

Chez les anciens élèves :

- un taux d'insertion en hausse : 80% (+ 5,1 points) ;
- un taux de chômage en baisse : 10,9% (- 2,1 points) mais les différences entre hommes et femmes perdurent (6,3% pour les hommes ; 13,4% pour les femmes).

Dans le cadre de cette enquête, on observe que :

- si les jeunes travaillent de moins en moins fréquemment dans les secteurs liés à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou au milieu rural, cela est surtout dû à l'importante représentation des jeunes issus de la spécialité services aux personnes (plus de la moitié et presque les $\frac{3}{4}$ des filles) ;
- les diplômés du BEPA sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études (83,8%) et les $\frac{3}{4}$ d'entre-deux obtiennent un diplôme de niveau IV.

Chez les anciens apprentis :

- poursuites d'études : 58,7%,
- taux d'insertion en hausse : 90,4% (+ 5,5 points),
- taux de chômage : 6,8% (- 0,9 points).

Ils sont majoritairement issus de filières du secteur de la production ; 8/10 sont des hommes.

L'enquête consacrée aux diplômés de BTSA (niveau III) montre :

- le maintien d'une insertion professionnelle très favorable qui atteint 92,7%. Le taux de chômage qui croît très légèrement (+ 0,4 points) est le plus faible (de tous les niveaux) ;
- une légère dégradation dans la situation des femmes (insertion : 88%, chômage : 7,6%) ;
- la diminution de l'installation des techniciens supérieurs agricoles en agriculture ;
- l'augmentation du nombre de diplômés poursuivant leurs études (38,7% des diplômés).

L'enquête auprès des sortants de l'apprentissage s'adresse à une population beaucoup plus réduite, l'insertion professionnelle est très bonne : 95,1% (chômage : 3,4%).

Rappel des résultats de l'enquête 2001 :

CAPA (niveau V) : insertion (73,3%) - chômage (19,7%),
BTA (niveau IV) : insertion (87,7%) - chômage (5,3%).

L'insertion : une mobilisation renforcée

Tout établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles conduit des actions en matière d'insertion des jeunes ou des adultes.

Leurs objectifs sont :

- d'accueillir, orienter, informer et conseiller les jeunes et les adultes ;
- de ne laisser aucun jeune ou aucun adulte sortir du système d'enseignement et de formation sans diplôme, sans qualification, sans solution immédiate pour son avenir ;
- d'accompagner en cours de route le jeune ou l'adulte dans l'élaboration et la réalisation de son projet, de le soutenir, l'écouter, le conseiller, lui proposer des solutions adaptées, de l'accompagner vers l'emploi ;
- de s'appuyer sur des partenariats associant services publics de l'emploi, services professionnels, monde associatif.

A ce titre, il est prévu la mise en œuvre de plusieurs actions notamment dans le cadre de l'aide à la recherche d'emploi en liaison avec les agences pour l'emploi (APECITA et ANPE) et de la lutte contre l'illettrisme lors de la journée d'appel et de préparation à la Défense. Par ailleurs, la DGER participera aux programmes interministériels visant à lutter contre toutes les discriminations et à favoriser l'intégration.

Ces actions et ces partenariats feront l'objet de présentation et de discussions via des moyens et des lieux de communication existants ou à créer.

Un enseignement à l'écoute des professionnels et d'un monde qui change

La formation professionnelle

Le Programme de Modernisation et d'Individualisation de l'offre publique de formation continue et d'apprentissage

Dans le cadre de recherche-actions nationales de ce programme, de nouveaux outils et dispositifs pédagogiques devraient être mis en place dès septembre 2003 dans des centres de différentes régions : échange de ressources pédagogiques entre les centres, ressources pédagogiques en Industries Agro-Alimentaires, formation ouverte et à distance en agriculture biologique, Validation des Acquis de l'Expérience pour les formations d'ingénieur en formation continue.

L'installation des jeunes agriculteurs

La capacité professionnelle requise pour l'octroi d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs, nécessite, notamment, la réalisation d'un stage préparatoire à l'installation et d'un stage d'application de six mois. Le MAAPAR finance des bourses, indemnités de suivi des centres d'accueil et de conseil et indemnités de tutorat pour les maîtres exploitants dans le cadre du stage "6 mois" ainsi que le fonctionnement pédagogique des stages préparatoires à l'installation.

À l'automne 2003, de nouvelles modalités de mise en œuvre du stage "6 mois", validées par la commission nationale adéquate permettront aux jeunes candidats à l'installation de voir leur expérience professionnelle validée au titre de ce stage. Le projet d'arrêt a pour objectif aussi la simplification des procédures et fournit une grille permettant une meilleure égalité de traitement des candidats.

Des qualifications professionnelles pour répondre aux exigences réglementaires

Depuis plusieurs années, des préoccupations d'hygiène, de sécurité ou de bien-être animal ont motivé des exigences législatives et réglementaires en matière de qualification. Quatre dispositifs capacitaires existent concernant l'application et la distribution de produits phytosanitaires, la vente et la détention d'espèces domestiques, le transport d'animaux vivants, le dressage des chiens au mordant, l'insémination artificielle. Une note de service récapitulant les principaux changements de la réglementation phytosanitaire permettra, dès l'automne 2003, aux possesseurs du certificat d'applicateur et distributeur de produits phytosanitaires, de préciser leurs connaissances pour la demande de renouvellement du certificat.

Les partenariats avec les branches professionnelles

Les conventions de coopération signées entre des syndicats, groupements ou associations professionnelles à compétence nationale permettent de renforcer les partenariats existants entre le ministère, les établissements d'enseignement et les branches professionnelles. Un de leurs objectifs est la promotion des métiers et le développement des partenariats avec les établissements dans la mise en œuvre des premières formations professionnelles.

Le MAAPAR signera à l'automne 2003 de nouvelles conventions de coopération avec les entrepreneurs du paysage (UNEP), l'APECITA et les vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL). Elles seront présentées au Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle pour avis sur l'habilitation de ces branches à la collecte de la taxe d'apprentissage.

Le programme national "Femmes, formation et emploi en milieu rural : intégration de l'égalité des chances"

Dans le cadre de ce programme national, co-financé par le Fonds Social Européen pour la période 2000-2006,

le réseau des correspondants régionaux "Égalité des chances" mis en place dans les SRFD s'élargira à l'enseignement supérieur et vétérinaire dès septembre 2003.

L'évolution des dispositifs de formation

À la rentrée 2003, deux nouveaux certificats "Maçonnerie Paysagère" et "Production cidricole" pourront être préparés. Ce sont ainsi cinquante certificats de spécialisation, créés ou renouvelés qui permettent d'acquérir une spécialisation.

Trois nouveaux diplômes accessibles notamment par la voie scolaire sont mis en place : le BEPA "Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux", les baccalauréats professionnels "Technicien vente et conseil-qualité en produits alimentaires" et "Technicien vente et conseil-qualité en vins et spiritueux".

L'animation et le développement durable des territoires

De l'agriculture vers le développement durable

À la suite du programme agriculture durable, terminé en 2002, la DGER vient de mettre en place le programme national agriculture et développement durable. Ce programme qui s'étalera de 2003 à 2006, comprend :

- un travail sur l'agriculture durable qui intègre les projets des exploitations des établissements d'enseignement agricole ainsi qu'une expérimentation sur les systèmes de management environnemental, ce qui concourt à la généralisation de l'agriculture durable dans les exploitations des établissements ;
- une recherche-action sur la prise en compte du développement durable dans les établissements. Les enjeux en sont multiples : construction d'un projet à long terme, mobilisation de tous les personnels mais aussi et surtout sensibilisation au développement durable des apprenants.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, composante importante des établissements

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques sont des centres de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles. La DGER a redéfini les orientations et a mis en place un programme d'actions pour les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements.

Dans les choix du système de production, dans les conduites techniques et dans les pratiques quotidiennes, les exploitations agricoles et ateliers technologiques ont à jouer un rôle exemplaire que renforcent les nouveaux objectifs assignés à l'agriculture fran-

çaise : développement durable et gestion du territoire, qualité et sécurité sanitaire des aliments. Leur reconnaissance professionnelle contribue fortement à la crédibilité et à l'image de l'établissement.

L'enseignement agricole renforce son action en faveur du développement et de l'animation des territoires

La prochaine loi en faveur du développement des territoires ruraux devrait renforcer le rôle des établissements dans ce domaine en leur conférant une mission d'animation et de développement des territoires. Dans ce contexte et conformément aux orientations des comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de décembre 2002 et août 2003 qui décident d'appuyer la mobilisation des établissements d'enseignement agricole au service du développement local, il convient de mettre en place les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de développement des territoires dont les établissements d'enseignement agricole seraient pleinement acteurs.

Les établissements d'enseignement agricole : acteurs culturels de leur territoire

Les établissements d'enseignement agricole interviennent dans les dynamiques locales de développement et d'animation également par leurs actions culturelles.

Le comité de pilotage mis en place par la Délégation au Développement et à l'Action Territoriale (DDAT) du ministère de la Culture et la DGER, dans le cadre du protocole sur l'éducation artistique et culturelle, a mis en place cinq groupes de travail traitant des sujets suivants :

- l'expression artistique et arts vivants ;
- le paysage, la mémoire, l'architecture ;
- les patrimoines, l'enseignement supérieur ;
- le développement culturel durable et l'aménagement du territoire ;
- les actions interministérielles culture-agriculture-éducation nationale.

Ces groupes doivent élaborer des recommandations afin de mieux prendre en compte les priorités du protocole culture-agriculture.

La coopération internationale

La mission de coopération internationale de la DGER qui est inscrite dans la Loi d'orientation agricole de 1999, et développée dans la circulaire d'application du 26 juin 2001, se décline autour de 5 priorités.

La mobilité, tant des apprenants que des formateurs

Les apprenants et les formateurs ont la possibilité d'effectuer des stages individuels et des échanges linguistiques à l'étranger, grâce notamment aux appuis financiers de la DGER et à un dispositif d'appui

intégrant le Bureau de la Coopération Internationale de la DGER, 31 réseaux géographiques, 1 réseau thématique, le Pôle National de Coopération Internationale de Montpellier, les chargés de coopération dans les SRFD, les chargés de coopération dans les établissements.

L'intégration de la coopération internationale dans la vie de l'établissement et l'éducation à la citoyenneté

La coopération internationale est un élément fondamental de la vie de l'établissement en étant intégrée dans les référentiels, en venant en appui aux modules de formation et en favorisant l'éducation au développement et à la citoyenneté, dans un souci d'éthique et de réciprocité.

Dans ce cadre, en 2004 et 2005, la Mission pour le Développement des Exploitations des Etablissements et le Bureau de la Coopération Internationale de la DGER s'associent pour animer une réflexion sur les liens entre la Coopération Internationale et le Développement Durable. Des journées régionales et nationales seront organisées sur ce thème. De plus, une convention sera signée entre le MAAPAR et la FAO, avec pour objectif la mobilisation des établissements pour aider à la mise en place de potagers d'école dans les pays en développement. Enfin, le Réseau Education au Développement lance son action "DECOODE", un jeu de rôles, entre des sociétés fictives, pour amorcer la réflexion sur la notion de développement durable.

La construction européenne

La participation à la construction européenne est incitée en mobilisant notamment les programmes européens, afin de favoriser les échanges. Ces programmes sont :

- les différentes mesures du programme SOCRATES (Arion, Gruntvitdg, Erasmus, Comenius, ou l'assistant linguistique) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'éducation en encourageant la participation entre les pays participants ;
- le programme Léonardo pour la mobilité des apprenants et des formateurs (ce programme vise à améliorer la qualité et l'innovation dans les systèmes et les pratiques de formation professionnelle, et à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des adultes sur le marché européen du travail) ;
- les programmes "jeunesse".

Ainsi, en 2003-2004, les programmes Léonardo sont mobilisés autour de thématiques techniques (agriculture biologique, tourisme, viti-œnologie, développement durable) et géographiques (pays de l'Est notamment).

La promotion des compétences de l'enseignement agricole

Le pôle national de coopération internationale implanté à Montpellier, est chargé :

- d'accueillir les apprenants étrangers,
- de structurer et valoriser l'offre de compétence des établissements français,
- de conduire des projets de formation à l'ingénierie de formation,

- de développer des réseaux d'experts.
En 2003-2004, un réseau national d'experts en formations rurales sera constitué, en liaison notamment avec le Ministère des Affaires Étrangères.

La formation des personnels

Des actions de formation continue des personnels de l'enseignement agricole sont possibles grâce à la mobilisation de plusieurs dispositifs : régionaux avec les Groupes Régionaux Animation et Formation des SRFD, nationaux en liaison avec le bureau FORMINFO de la DGER, et européens en lien avec les programmes Arion, Comenius ou Léonardo.

Ainsi, pour 2003-2004, des stages variés sont proposés, comme la mission de coopération à destination des pays hispanophones et lusophones, ou l'élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Les technologies de l'information et de la communication - les formations ouvertes et à distance dans l'enseignement agricole

Un dispositif d'appui au plus près des besoins des établissements

La poursuite du développement de la pratique des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) et des formations ouvertes et ou à distance (FOAD), sont deux enjeux importants pour l'enseignement agricole. Pour répondre à ces enjeux, la DGER s'appuie sur le Centre national d'études et de ressources en technologie avancée (CNERTA) de Dijon, le Centre national de promotion rurale (CNPR) de Clermont-Ferrand (mise en œuvre de dispositifs de formations ouvertes et à distance) et sur des réseaux humains au niveau régional (chargés d'animation) et local (responsables et assistants TICE, animateurs des centres de ressources).

Internet pour communiquer, se former, s'informer

Le site web de l'enseignement agricole public français, www.educagri.fr, est un espace d'information ouvert à tous les acteurs et partenaires de l'enseignement agricole. Les travaux de l'année 2003 ont pour objectif de permettre au site d'être encore davantage le "Centre de Ressources virtuel" pour la communauté éducative.

L'expertise développée par le CNERTA et le CNPR dans le domaine de l'Internet et des réseaux permettra de poursuivre les expérimentations vers des espaces numériques pour offrir aux usagers de l'enseignement agricole une continuité de leur environnement de travail en tout lieu et à tout moment.

EDUCAGRI éditions

La maison d'édition de l'enseignement agricole

EDUCAGRI éditions a ouvert en avril dernier son service de diffusion de ressources en ligne EducagriNet. Parmi ses projets, elle prévoit de publier à la rentrée, pour toutes les filières du niveau IV, un manuel de géographie axé sur les territoires, le développement durable, les réseaux et un ouvrage sur l'alimentation (Le mangeur du XXIème siècle).

Des dispositifs de formation ouvertes et à distance au plus près des usagers

La "formule accompagnée CFPPA-CNPR" pour la formation à distance de service public, démarrée en 2002 avec 58 CFPPA, est étendue pour renforcer l'insertion des centres locaux dans les réseaux régionaux de points d'accès à la téléformation. Par ailleurs, le dispositif ouvert et à distance ASV@E doit permettre à 3 500 assistantes vétérinaires dispersées sur le territoire d'accéder au titre de leur profession. Enfin, en agriculture biologique, le centre de formation professionnelle et de promotion sociale agricole de Rennes - Le Rheu - développe une offre de formation ouverte et à distance en partenariat avec la profession et les organismes de certification du label AB.

Les Centres de Documentation et de Ressources : espaces ouverts de formation

La nouvelle note de service de la DGER sur les CDR espaces ouverts de formation vient de paraître ; elle réaffirme l'intérêt que la Direction Générale porte aux démarches visant à accompagner l'adaptation des formations à l'évolution des publics dans un contexte de formation tout au long de la vie et de prise en compte des individus dans leur singularité.

Une inspection au service de l'enseignement agricole

Les activités de l'Inspection de l'enseignement agricole s'exerceront pour l'essentiel en 2003-2004 dans les domaines suivants.

L'appui et le suivi des agents et des établissements

Il s'agit de plusieurs missions d'envergure prises en charge depuis quelques années par l'Inspection qui se poursuivront au cours de l'année scolaire 2003-2004, à savoir :

- un élargissement des demandes d'appui aux prises de fonction des cadres primo-entrant ;
- une implication importante dans l'organisation ou dans la participation à des jurys de concours, de recrutement ou de qualification ;
- une demande croissante en matière de formation des directeurs d'établissement et de centre, des gestionnaires et des enseignants (enseignement public et privé) dans le cadre notamment d'interventions à l'ENESAD, à l'ENFA, à l'IFEAP et à l'UNREP.

A ces appuis s'ajoutent l'inspection des enseignants titulaires dans l'enseignement agricole public recrutés depuis moins de cinq ans, l'inspection des agents contractuels publics et privés (enseignants et non enseignants), la formation des nouveaux enseignants contractuels (sessions de tutorat pour les agents contractuels dites "sessions TUTAC") et celle des enseignants de l'enseignement agricole privé (IFEAP et UNREP).

L'expertise et l'évaluation

Plusieurs chantiers sont confiés à l'Inspection pour 2003-2004.

Les expertises pédagogiques : parmi les nombreuses réflexions à conduire, mentionnons celles sur les 4èmes des collèges ou encore celles sur l'évolution des BTS du secteur de la production (productions horticoles, technologie végétale, viticulture œnologie, productions animales...).

La formation professionnelle continue et l'apprentissage : adéquation des contenus de formation aux objectifs du stage de préparation à l'installation.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques : audit sur les difficultés de fonctionnement des ateliers technologiques, réflexion sur la mise en œuvre du projet de l'exploitation et notamment de son projet pédagogique (en collaboration avec les inspecteurs à compétence pédagogique).

L'expertise administrative : contrôle de gestion des quatre établissements publics nationaux (EPN) : CEP de Florac, CEMPAMA de Fouesnant, CEZ de Rambouillet et CNPR de Clermont Ferrand, poursuite des travaux avec la direction générale de la comptabilité publique sur le cadre comptable des EPL.

L'évaluation des établissements : pour les EPLEFPA, lancement de la deuxième campagne expérimentale d'évaluation de la mise en œuvre des projets d'établissement (région Rhône-Alpes et choix de six établissements : quatre publics et deux privés) ; pour les EPN, évaluation de l'exercice des missions et du positionnement institutionnel des quatre EPN, évaluation conduite conjointement par le COPERCI.

L'enseignement supérieur

Vers une réorganisation de l'enseignement supérieur agricole

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a défini, dans sa communication sur l'enseignement agricole en Conseil des ministres du 3 janvier 2003, les quatre axes de la politique qu'il entend mettre en œuvre dans l'enseignement agricole : adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société, développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale et mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole.

Dans ce sens, le directeur général de l'enseignement et de la recherche a demandé à la Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole, agro-alimentaire, vétérinaire et paysager (CDESA) de lui faire des propositions s'inscrivant dans le cadre de cette communication et a engagé un premier débat d'orientation avec les membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) le 17 juin dernier. Les propositions retenues par le ministre seront soumises pour avis aux membres du CNESERAAV dans le courant de l'automne 2003.

La mise en place des premiers diplômes nationaux de master

Le diplôme national de master (DNM) a été institué par l'arrêté du 25 avril 2002. Il confère à son titulaire le grade de master. Sa création vise essentiellement deux objectifs : améliorer la lisibilité du dispositif d'enseignement supérieur aux niveaux national et international, alors même que s'engage la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, et accroître l'attractivité de l'offre de formations française à l'international.

Le DNM est délivré par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) habilités à cet effet, seuls ou conjointement. Il peut également être délivré par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères, seuls ou conjointement. Dans ce cadre, il sanctionne un haut niveau de compétences professionnelles.

L'habilitation de ce diplôme se fait selon la procédure suivante :

- d'une part, la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP), placée auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche effectue une expertise scientifique et technique des équipes de formation ;
- d'autre part, une commission nationale, créée par l'arrêté du 4 juin 2003 pour évaluer périodiquement le DNM mis en œuvre dans les écoles d'ingénieurs, évalue la pertinence et la qualité des formations conduisant au diplôme de master, dans la perspective d'accroître le rayonnement de l'offre française dans le contexte européen et mondial et d'assurer la cohérence du dispositif national.

La réforme des classes préparatoires et des études vétérinaires

La réforme des classes préparatoires

Cette réforme supprime les actuelles classes préparatoires vétérinaires en un an au profit d'une ouverture des classes préparatoires "biologie, chimie, physique et sciences de la Terre" (BCPST) en deux ans aux candidats aux écoles nationales vétérinaires (ENV), à compter de la rentrée scolaire de 2003. Le calendrier de la réforme est le suivant :

Rentrée scolaire de 2003 : les bacheliers de la session de 2003, qui veulent s'orienter vers des études vétérinaires et ont choisi la voie des classes préparatoires, intègrent la première année de classe préparatoire BCPST. Pour leur part, les candidats qui ont été recalés au concours A vétérinaire de la session de 2003 et qui désirent repasser ce même concours en 2004 ont la possibilité de redoubler leur classe préparatoire vétérinaire en un an (ces classes réservées aux seuls redoublants en 2003-2004 fermeront toutes définitivement en juin 2004).

Session de 2004 du concours A : Le concours A vétérinaire organisé en 2004 sera réservé aux seuls candidats s'y présentant pour la seconde fois.

Session de 2005 du concours A : les candidats aux ENV ayant intégré en 2003 une classe préparatoire BCPST passeront en 2005 le nouveau concours A vétérinaire.

Les épreuves écrites et orales de ce nouveau concours, définies par l'arrêté du 13 juin 2003, sont les mêmes que celles du concours A d'admission dans les écoles d'ingénieurs mais affectés de coefficients pour partie légèrement différents. Les dispositions actuelles concernant les délais d'inscription suivant l'obtention du baccalauréat seront supprimées pour tous les concours d'admission dans les ENV. Seules deux limitations seront maintenues : le nombre de candidatures, toutes voies d'accès confondues, qui restera limité à deux et l'interdiction pour un candidat de se présenter la même année à deux voies d'accès.

La réforme du cursus des études vétérinaires

Trois raisons rendent indispensable une réforme du cursus des études vétérinaires : le changement de profil des étudiants recrutés sur le concours A (cf. supra), la nécessité de prendre en compte les nouveaux débouchés professionnels qui s'offrent aux vétérinaires et la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (inscription du cursus des études vétérinaires dans le schéma LMD).

Pour la mener à bien, un comité de pilotage a été mis en place. Ce comité va élaborer un référentiel professionnel (savoirs, savoir-faire et savoir-être requis pour l'exercice professionnel d'un vétérinaire généraliste), puis réaliser sur cette base un référentiel pédagogique (programme des études vétérinaires) décliné par semestres en crédits européens.

La recherche et le développement

La DGER est chargée de définir les orientations et de coordonner les initiatives du MAAPAR en matière de recherche et de développement.

L'objectif stratégique recherché est de contribuer à améliorer les activités des acteurs de ces secteurs grâce à l'innovation et à la prise en compte des attentes socio-techniques par les chercheurs. Ceci est d'autant plus nécessaire actuellement que ce secteur est soumis à des évolutions lourdes : réforme de la PAC et place de l'agricole et du rural dans les sociétés européennes, génomique et appropriation du vivant à l'échelle planétaire, promotion de la croissance économique par l'innovation et les compétences, réorganisation des pouvoirs publics et régionalisation.

Dans le courant de l'année 2003, la refonte annoncée du budget de l'État pour améliorer son efficacité a conduit à définir, au sein du MAAPAR, un programme ministériel Recherche-Formation-Développement. Afin d'atteindre cet objectif, la DGER dispose des moyens suivants.

L'exercice de la cotutelle de 3 grands organismes de recherche et les conventions avec le MAAPAR

Ces trois organismes sont l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), le CEMAGREF (centre du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts) et l'IFREMER (institut français d'exploitation de la Mer). L'essentiel des moyens publics affectés à la recherche et au développement est constitué par les salaires de personnels permanents de ces organismes. Des contrats d'objectifs pluriannuels ont été signés entre l'État et les Établissements publics de recherche : ils offrent l'occasion de renouveler les conditions d'exercice de la cotutelle. En 2003, une convention générale visant à améliorer les relations entre le ministère de l'Agriculture et l'INRA a été finalisée. Avec le CEMAGREF, une convention spécifique, au bénéfice de la DGER et des acteurs de l'enseignement agricole est en préparation. Enfin, avec l'IFREMER, le lancement du GIS "institut de la génomique marine" est intervenu en juillet 2003.

La coordination et la mise en œuvre de la politique du MAAPAR en matière de développement agricole et la création de l'ADAR

Ces deux missions s'exercent au travers de l'exercice du mandat de commissaire du Gouvernement auprès de l'Association Nationale de Développement Agricole (ANDA) devenue l'Agence de développement Agricole et Rural (ADAR). Rappelons que l'outil de développement agricole comprend l'ensemble des chambres d'agriculture, l'ensemble des instituts et centres techniques agricoles et les organismes nationaux à vocation agricole.

Les événements qui ont ponctué ces deux dernières années (jusqu'à la dissolution de l'ANDA en janvier 2003) débouchent sur une évolution majeure du financement et de l'organisation du développement agricole. Un établissement public administratif dont le conseil d'administration sera composé majoritairement de professionnels est créé par la loi de finances rectificative pour 2002 en décembre de cette même année : il sera chargé de répartir une taxe fiscale affectée payée par les exploitants agricoles et dont le mode de calcul rompt avec la logique de taux de retour par filière.

Deux éléments de contexte principaux ont rendu nécessaire une nouvelle réforme du développement agricole.

Premièrement, la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances a supprimé à l'échéance de la fin 2003 les taxes parafiscales. Or, l'organisation du dispositif en place reposait depuis sa création en 1966 sur la gestion d'un fonds national de développement agricole, alimenté par des taxes parafiscales, confiée à l'Association Nationale de Développement Agricole. Il était donc nécessaire de définir de nouvelles modalités de financement ;

Deuxièmement, il convenait également de refonder l'organisation du développement agricole car ce système défini dans ses grands principes et son organisation générale en 1966, révélait son inadéquation croissante :

- d'une part, l'incompatibilité entre la nature juridique, associative, du gestionnaire et les contraintes attachées à la rigueur de gestion de fonds publics s'était aiguisée jusqu'à conduire à un blocage du fonctionnement de l'association ;

- d'autre part, de manière liée, les éléments de consensus entre les différents acteurs du système, reposant sur le paritarisme, ne se trouvaient plus réunis.

Cette paralysie du système a rendu de ce fait nécessaire la redéfinition de l'organisation d'ensemble du développement agricole, redéfinition largement inspirée des propositions de la DGER.

A court terme, la notion d'instituts techniques devrait en particulier être précisée afin de rendre plus exigeant sur le plan technique l'accès au financement de l'ADAR. Elle permettrait en outre d'ouvrir le questionnement sur les autres partenaires de la formation, de la recherche et de l'innovation dans le champ des industries agro-alimentaires et du rural.

Les moyens d'incitation à la recherche et au développement

Des crédits inscrits sur le Budget Civil de la Recherche et du Développement (BCRD) permettent à des structures qui ne sont pas directement dédiées à cette activité (comme les organismes publics de recherche) de mener plus efficacement leur mission première grâce à la recherche. Ce dispositif bénéficie aux structures suivantes :

- les grandes écoles sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture à travers en particulier la création d'unités mixtes de recherche ;
- les centres techniques du secteur agricole dont les thèmes prioritaires de recherche sont : la multifonctionnalité, la diversification et le développement territorial, l'environnement, l'innovation, l'adaptation de nouveaux produits en réponse à la demande sociétale et l'exploitation agricole ;
- les centres techniques du secteur agro-alimentaire pour qui la qualité et la sécurité des produits représentent des priorités d'action thématiques, en lien étroit avec les partenaires professionnels ;
- l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dont les avis sont de plus en plus sollicités et qui doit disposer de compétences scientifiques qui lui permettent de formuler ces avis à partir des expertises qu'elles recueillent.

Le 6ème Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique 2002-2006 (PCRD)

Ce programme a été lancé fin 2002 par la Commission européenne. La France est représentée au comité du programme spécifique "qualité et sécurité alimentaire". Le premier appel d'offres portant sur ce programme spécifique est intervenu : 36 projets ont été sélectionnés dont 12 très ambitieux relevant des nouveaux instruments (soit projets intégrés, soit réseaux d'excellence). La France y est bien représentée surtout sur ces nouveaux instruments, puisqu'elle est participante à 11 d'entre eux. Le second appel d'offres est en cours de préparation.

La participation aux comités nationaux de recherche

Ces comités sont chargés de programmes incitatifs en liaison étroite avec le Ministère de la recherche et des nouvelles technologies (Réseaux de recherche et d'innovation technologique, GIP et GIS nationaux, ANVAR,...). Ces comités sont souvent des lieux de dialogue entre scientifiques et non scientifiques. En 2003, les comités les plus actifs sont Génoplante (génomique végétale), Agenae (génomique animale), Agrice (valorisation non alimentaire des produits agricoles) et Rare (alimentation) et préparent des appels à projets financés essentiellement avec des crédits du Ministère de la recherche et des nouvelles technologies.

Les nouvelles voies de modernisation de l'enseignement agricole

La Validation des Acquis de l'Expérience - VAE : une réalité au MAAPAR

Le dispositif de délivrance de diplômes par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a été mis en place depuis janvier 2003. Les candidats ont désormais la possibilité de postuler aux diplômes délivrés par le MAAPAR sans passer par la voie de la formation, tant ceux de l'enseignement technique que supérieur. Un réseau de correspondants VAE dans chaque région les accueille, les oriente et les accompagne tout au long de leur démarche. Une centaine de membres de jury d'examen ont été formés à l'analyse des dossiers de VAE.

A ce jour, six mois après la mise en route du dispositif, plus de 600 dossiers d'inscription ont été déposés. 444 d'entre eux ont été jugés recevables et sont en cours d'instruction. Ils concernent tous les secteurs de qualification professionnelle relevant de la compétence du MAAPAR. Environ 52% des candidats sollicitent un diplôme de niveau III, 25% de niveau V et 20% de niveau IV. Une dizaine de jurys ont délibéré des dossiers de VAE dans le courant du mois de juin.

S'agissant de l'enseignement agricole supérieur, la VAE est à compter de cette rentrée, entièrement opérationnelle dans les écoles d'ingénieurs publiques et privées ainsi qu'à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP). En liaison étroite avec ces écoles, la sous-direction de l'enseignement supérieur (SDES) de la DGER s'est attachée à mettre en œuvre un dispositif harmonisé avec des règles communes de fonctionnement. Une méthodologie d'analyse de l'expérience est proposée aux différents jurys et une prestation d'accompagnement est assurée pour l'ensemble de ces écoles.

S'agissant des écoles nationales vétérinaires, cette procédure sera mise en place à la fin de l'année et ne concernera dans un premier temps que les diplômes de spécialisation vétérinaire, à savoir les certificats d'études approfondies vétérinaires (CEAV) et les diplômes d'études spécialisées vétérinaires (DESV). La mise en œuvre de la VAE en ce domaine permettra en particulier aux vétérinaires exerçant de fait une spécialité de voir cette spécialité officiellement reconnue.

Enfin, on retiendra que la SDES travaille à l'élaboration de la procédure de Validation des Etudes Supérieures effectuées en France ou à l'étranger (VES), disposition instaurée, comme la VAE, par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

La montée en puissance des licences professionnelles

En 2000-2001, onze licences professionnelles, en 2001-2002, vingt nouvelles licences sont créées, au total pour cette année scolaire 68 licences professionnelles faisant intervenir un établissement agricole sont ouvertes. Ainsi, en 2002-2003, l'enseignement agricole collabore à près de 10% des licences profes-

sionnelles existantes au plan national. Ces licences couvrent les secteurs suivants : agriculture - développement durable, aménagement du territoire, eau, agroalimentaire, forêt - espaces verts, commercialisation, environnement.

Les formations proposées dans le cadre de ce nouveau diplôme professionnel de niveau II en coopération avec les établissements de l'enseignement agricole, dénotent de l'attention forte portée par le système éducatif et les professionnels aux préoccupations et exigences renforcées de la société vis-à-vis du respect de l'environnement, de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires, d'une gestion équilibrée de l'espace, de la qualité de vie hors des villes. Les quelques exemples d'intitulés suivants illustrent la prise en compte de cet intérêt particulier : "Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux", "Des agrosystèmes aux territoires", "Agriculture et développement durable", "Agriculture raisonnée : gestion agri-environnementale des systèmes de culture", "Sécurité sanitaire des aliments", "Contrôle qualité des produits issus de l'agriculture et de la mer".

Les partenariats sont de nature diverse, ils peuvent être tripartites, université-école supérieure-lycée agricole, mais la majorité des licences habilitées mettent en œuvre un partenariat université - lycée agricole (65 % des partenariats). La participation des lycées agricoles à une licence professionnelle place leur offre de formation de niveau III existante (BTSA) dans une perspective élargie ; ceci induit une meilleure configuration de ces bacs + 2, en particulier quant à la qualité et l'ampleur du recrutement tant des élèves que des enseignants.

Les établissements supérieurs agricoles suivants sont engagés dans des licences professionnelles : l'ENESAD (établissement d'enseignement supérieur agronomique de Dijon), l'ENFA (école nationale de formation agronomique), l'ENGEES (école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg), l'ENGREF (école nationale du génie rural, des eaux et des forêts), l'ENITAB (école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux), l'ENITAC (école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand), l'ENITIAA (école nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes), l'ENSAM (école nationale supérieure agronomique de Montpellier), l'ENSIA (école nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy) et l'ENVT (école nationale vétérinaire de Toulouse).

En 2002, vingt régions de France métropolitaine accueillent au moins un établissement de l'enseignement agricole (secondaire ou supérieur, public ou privé) partenaire d'une ou plusieurs licences professionnelles. Certaines régions se distinguent en termes d'offre : en premier lieu, la région Rhône-Alpes (11 licences), mais aussi le Nord-Pas-de-Calais (6 licences), l'Aquitaine (5), les Pays de la Loire (5).

La majorité des étudiants inscrits en licence professionnelle le sont dans le cadre de la formation initiale (hors apprentissage). Ils représentent, en termes d'effectifs, pour les licences professionnelles en coopéra-

tion avec les établissements sous tutelle du MAAPAR, 80% des formés. La formation continue vient au deuxième rang avec 16% des étudiants.

L'apprentissage reste peu développé dans cette filière : ce mode de formation constitue moins de 5% des effectifs. La formation continue est davantage présente dans les secteurs agriculture-développement durable et aménagement du territoire ; l'apprentissage dans le secteur agroalimentaire.

Le taux de réussite des étudiants ayant suivi une licence fonctionnant en partenariat avec des établissements de l'enseignement agricole est, tous modes de formation confondus, de 89% en 2001 pour la première promotion et de 88% en 2002. En 2002, on compte 561 diplômés, dont 44% dans le secteur de l'agriculture, 27% dans celui de l'agroalimentaire, 17% dans celui de l'eau.

L'implication de l'enseignement agricole dans la stratégie ministérielle de réforme de l'État

Dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme de l'État (circulaire du Premier ministre du 25/06/03), chaque ministère doit réexaminer ses missions et les structures qui les servent. Il doit à cette occasion tirer toutes les conséquences notamment de la décentralisation et de la mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 01/08/01 (LOLF, ou MODERFIE). Cette stratégie ministérielle entre par ailleurs en résonance avec les principes de la charte de déconcentration de l'action de l'État qui doit donner lieu à l'élaboration d'une directive nationale d'orientation.

L'année 2003-2004 sera une année charnière très importante pour l'enseignement agricole. Il va en effet entrer résolument dans une démarche de modernisation à plusieurs facettes qui débouchera sur l'élaboration d'un projet stratégique global.

1-Appliquer la LOLF dès 2004 et mettre en place le contrôle de gestion. La LOLF poursuit plusieurs objectifs : renforcer le rôle du Parlement dans les phases successives de la procédure budgétaire ; améliorer la lisibilité des actions de l'État en les regroupant au sein de missions interministérielles et de programmes ministériels regroupant l'ensemble des crédits de toute nature concourant à une politique publique ; réformer la gestion publique en développant au sein des administrations le travail sur des objectifs mieux identifiés et auxquels sont associés des indicateurs de résultat ; responsabiliser les gestionnaires en globalisant les crédits de personnels, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement pour leur permettre d'effectuer des choix quant aux meilleurs moyens d'atteindre les objectifs poursuivis.

La LOLF sera applicable à l'ensemble des administrations de l'État à compter du 1er janvier 2006. Anticipant sur cette échéance, la DGER s'est portée volontaire pour en expérimenter les souplesses et les contraintes. L'enseignement agricole constituera le programme N° 3 "formation recherche développe-

ment" du budget de l'agriculture. La mise en place du contrôle de gestion, (non pas contrôle au sens français du mot mais "management control", outil d'aide à la maîtrise de la gestion, au management et au pilotage des activités) sera par ailleurs un puissant appui pour piloter "la performance", au moyen notamment d'indicateurs d'efficacité et d'efficience à partir de tableaux de bord de suivi.

2-Rendre plus cohérent le pilotage national et responsabiliser les niveaux déconcentrés. Ce sont les deux autres axes importants devant donner lieu à une directive nationale d'orientation. C'est pourquoi après avoir formalisé un état des lieux et un diagnostic (forces et faiblesses, difficultés prévisibles), la DGER définira, en concertation avec ses acteurs et ses partenaires, les axes stratégiques de progrès et les actions prioritaires à mettre en œuvre. Elle valorisera pour cela les réflexions déjà conduites notamment dans le cadre de la préparation du 4° schéma prévisionnel national des formations, et celles en cours dans le cadre des dossiers de Réflexion et Action détaillés plus loin. Elle prendra en compte aussi bien sûr les nouvelles dispositions contenues dans les projets de lois en cours et les accord de Luxembourg relatifs à la réforme de la PAC.

Enfin, la contractualisation pluriannuelle de la DGER avec les DRAF/SRFD et avec les établissements sous tutelle (supérieurs et EPN), ainsi que des DRAF avec les établissements locaux, sera expérimentée dès 2004 puis généralisée, responsabilisant ainsi les échelons régionaux et locaux dans une démarche de projet et permettant de mettre en œuvre les pratiques d'évaluation. Il va de soi que dans ce cadre, les projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA) et les projets d'établissements seront les pièces maîtresses sur lesquelles s'appuieront les contrats, en les mettant en regard des orientations nationales et des moyens humains et financiers disponibles et plus globalisés.

Les Dossiers Réflexion et Action de la DGER

L'adaptation de l'enseignement agricole à un environnement en rapide évolution : une nécessité

Ces dernières années ont été marquées, notamment dans le domaine législatif, par des modifications notoires du contexte dans lequel évolue l'enseignement agricole.

De plus, de nouvelles orientations importantes de notre société ont également émergé ces dernières années traitant notamment du développement durable ou encore de la sécurité sanitaire des aliments et par ailleurs, plusieurs projets de loi touchant l'enseignement agricole sont actuellement en cours de préparation et de discussion.

La place de la recherche dans notre société et ses priorités, tout particulièrement dans notre secteur font également l'objet de nombreuses attentions.

Tout ceci devrait conduire à des efforts de réflexion et de prospective pour adapter le système éducatif agricole à ces évolutions afin d'améliorer encore sa pertinence.

Les objectifs des dossiers "Réflexion et Action de la DGER"

La DGER a initié depuis le début 2003, une réflexion marquée par une volonté d'agir pour l'enseignement agricole selon les axes déterminés par le gouvernement. Cette volonté d'action devra se traduire en particulier par une meilleure lisibilité de nos formations et par une amélioration de notre fonctionnement de façon à continuer à mieux répondre à l'attente de nos concitoyens. Ces dossiers (voir encadré ci-après) prendront en compte et capitaliseront les réflexions tenues dans le cadre de PROSPEA venu à son terme.

Un autre objectif de ces dossiers est d'associer dans des groupes de travail de réflexion ad hoc des personnalités venant d'origines diverses et de grande ouverture, animées par un intérêt commun de l'enseignement agricole, de sa recherche et de son développement.

Méthode et organisation des dossiers "Réflexion et Actions de la DGER"

Après avoir examiné, l'ensemble des thématiques concernées, la DGER a souhaité concevoir un nombre limité de dossiers, aisément identifiables, permettant un suivi régulier et général. L'approche holistique a été reconnue comme pertinente, compte tenu de l'interaction de nombreux facteurs pour chacun des dossiers.

La démarche comprend quatre étapes :

- 1° L'établissement d'une note de cadrage de chaque dossier selon une fiche type développant le thème du dossier ;
- 2° La constitution d'un groupe de travail, pour chaque dossier, ouvert à des personnalités extérieures à l'enseignement agricole ;
- 3° l'élaboration d'un rapport final par chaque groupe de travail ;
- 4° la mise en place d'un certain nombre d'actions, de mesures ou de décisions.

Les groupes de travail ont été constitués en juin 2003 et devraient être fonctionnels dès la rentrée de septembre 2003.

Deux périodes sont à distinguer : tout d'abord pour la fin de l'année 2003 et le début de l'année 2004, un rapport final sera présenté pour certains dossiers et un rapport d'étape pour les autres ; ensuite, fin du 1er semestre 2004, un bilan, un rapport final et une évaluation seront effectués pour tous les dossiers Réflexion et Action de la DGER.

Les douze dossiers "Réflexion et Action de la DGER"

Dossier n° 1 - Contractualisation dans l'enseignement technique et l'enseignement supérieur

Dossier n° 2 - Renouvellement des générations

Dossier n° 3 - Animation et développement des territoires ruraux

Dossier n° 4 - Prospectives sur les métiers et savoirs et rénovation pédagogique

Dossier n° 5 - Développement des relations avec les partenaires professionnels au niveau national, régional et local

Dossier n° 6 - Structuration et fonctionnement des EPLEFPA

Dossier n° 7 - Evaluation de l'enseignement agricole

Dossier n° 8 - Liens entre l'enseignement technique et supérieur

Dossier n° 9 - Actions innovantes pour la modernisation du système d'éducation et de formation

Dossier n° 10 - Pôles d'excellence

Dossier n° 11 - Recherche, développement et transfert de technologie et partenariats pour l'innovation

Dossier n° 12 - Organisation et fonctionnement de l'administration de l'enseignement agricole

Les principaux sigles

A	AASU	Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire
	ADAR	Agence pour le Développement Agricole et Rural
	AFSAA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
	ANDA	Association Nationale pour le Développement Agricole
	ANVAR	Agence Nationale de VALorisation de la Recherche
	AT	Atelier Technologique
	ATOSS	personnels Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé
B	BCPST	classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"
	BCRD	Budget Civil de la Recherche et du Développement
	BEPA	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
	BTA	Brevet de Technicien Agricole
	BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
C	CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
	CAPETA	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique Agricole
	CDR	Centre de Documentation et de Ressources
	CDESA	Conférence des Directeurs des Établissements d'Enseignement Supérieur Agricole, agro-alimentaire, vétérinaire et paysager
	CEAV	Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires
	CEMAGREF	Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts
	CEMPAMA	Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture
	CEP	Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac
	CEZ	Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet
	CFA	Centre de Formation d'Apprentis
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
	CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
	CNEARC	Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes
	CNECA	Commission Nationale des Enseignants-Chercheurs du ministère de l'Agriculture
	CNERTA	Centre National d'Études et de Ressources en Technologie Avancée
	CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire.
	CNJA	Centre National des Jeunes Agriculteurs
	CNPR	Centre National de Promotion Rurale, d'enseignement et de formation professionnelle à distance
	COPERCI	COMité PERmanent de Coordination des Inspections du ministère de l'Agriculture
	CPE	Conseiller Principal d'Éducation
D	DDAT	Délégation au Développement et à l'Action Territoriale
	DEA	Diplôme d'Études Approfondies
	DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
	DESV	Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
	DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
	DNM	Diplôme National de Master
	DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
E	EA	Exploitation Agricole
	ENESAD	Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
	ENFA	École Nationale de Formation Agronomique
	ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
	ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
	ENIT	École Nationale des Ingénieurs des Travaux
	ENITAB	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux
	ENITACF	École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand
	ENITIAA	École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
	ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique
	ENSAM	École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier
	ENSAR	École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes
	ENSIAA	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires
	ENSP	École Nationale Supérieure du Paysage
	ENSV	École Nationale des Services Vétérinaires
	ENV	École Nationale Vétérinaire
	EPCSCP	Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
	EPL	Établissement Public Local
	EPLEFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
	EPN	Établissement Public National

F	FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
	FOAD	Formations Ouvertes A Distance
	FORMINFO	bureau de la FORMation des personnels et de l'INFORMation (DGER)
G	GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
	GIP	Groupement d'Intérêt Public
I	IFEAP	Institut supérieur de Formation pédagogique de l'Enseignement Agricole Privé
	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
	INA P-G	Institut National Agronomique Paris-Grignon
	INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
L	LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
	LMD	Licence Master Doctorat
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
	LPA	Lycée Professionnel Agricole
M	MAAPAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
	MI-SE	Maître d'Internat - Surveillant d'Externat
	MODERFIE	MODERNisation des Finances de l'État
	MSTP	Mission Scientifique Technologique et Pédagogique
P	PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
	PLPA	Professeur de Lycée Professionnel Agricole (1er et 2ème grade)
	PREA	Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole
R	RED	Réseau d'Éducation au Développement
S	SASU	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire
	SDES	Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur (DGER)
	SNVL	Syndicat National des Vétérinaires d'exercice Libéral
	SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
T	TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
	TUTAC	TUTORat des Agents Contractuels
U	UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
	UNEP	Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage
	UNREP	Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion
V	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
	VES	Validation des Études Supérieures

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission Communication
1 ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 48 03

Pour toute information complémentaire
<http://www.agriculture.gouv.fr>
<http://www.educagri.fr>

Édition septembre 2003